



PROCES VERBAL Conseil Municipal du 10 avril 2026

Salle du Conseil – Mairie La Morte
Sur convocation du 3 avril 2026

Etaient présents :

MASLO Raymond, BATTISTEL Marie Noelle, COLLAUD Alain, FAVIER Pascale, ECHARDOUR Yohan, GHAOUTI Domitille, GUIGNIER Guillaume, MUTTE Patricia, GUIGNIER Julie, MASSON Julien

Est absent : GRONSFELD Thierry

Madame Domitille GHAOUTI est nommée secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	10
Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de membres votants :	10

En ouverture de séance, Monsieur le Maire propose l'ajout des points suivants à l'ordre du jour

- ❖ Validation du nombre des membres de la Commission des impôts directs - *délibération – point 5*
- ❖ Transfert du droit de préemption urbain - *délibération – point 6*
- ❖ Questions diverses *en point 7 au lieu de point 5*

Les membres du Conseil Municipal votent POUR à l'unanimité.

La séance débute à 17h10

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026.

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

2. Actes conclus sous délégation d'attribution

Marché Mutte – viabilité hivernale : 142 200 € – durée 3 ans à compter du 01/11/2026
CDD d'accroissement d'activité : Stéphane Mistral – 3 mois à partir du 01/04/2026

3. Finances / Impôts / taxes

3.1. Budget Communal 2025

Approbation du compte financier unique (CFU) dressé par le comptable public et l'ordonnateur

Le Maire présente le Compte Financier Unique (CFU) :



Budget principal – Fonctionnement (2025)

- Recettes réalisées : 1 100 131 €
- Dépenses réalisées : 861 374 € ➡ Excédent de fonctionnement : +238 758 €

Budget principal – Investissement (2025)

- Dépenses réalisées : 1 513 700 €
- Recettes réalisées : 928 668 € ➡ Déficit d'exécution : -585 032 €

Restes à réaliser :

- Dépenses : 280 783 €
- Recettes (subventions attendues) : 642 260 €

➡ Résultat cumulé d'investissement : +31 516 €

Des échanges et éléments d'explication ont lieu pour comprendre les écarts entre le budget prévisionnel 2025 et le budget réalisé 2025. Les raisons sont diverses : des subventions pour la construction de l'école (notamment FEDER) attribuées en 2025 qui seront perçues en 2026, la vente de terrains à Jean Poncet reportée à 2026.

Une lecture détaillée est faite du budget pour permettre une compréhension et appropriation collective des dépenses et recettes de la commune.

La première adjointe met aux voix le CFU 2025 après que le maire soit sorti, ne prenant pas part au vote.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

DELIBERATION 2026/04/01

Affectation des résultats de l'exploitation de l'exercice

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	238 757.67 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	583 126.46 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	821 884.13 €
D Solde d'exécution d'investissement	-329 961.35 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	361 477.38 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 821 884.13 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	821 884.13 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

**Les membres du
Conseil Municipal
votent pour
à l'unanimité.
DELIBERATION
2026/04/02**



3.2. Budget Eau et Assainissement 2025

Approbation du compte financier unique (CFU) dressé par le comptable public et l'ordonnateur

Exploitation

- Recettes : 204 106 €
- Dépenses : 132 900 € ➡ Excédent : +71 206 €

Investissement

- Dépenses : 30 013 €
- Recettes : 21 417 €
- RAR dépenses : 52 609 € ➡ Résultat d'investissement: -8 596 €

➡ Résultat cumulé : +58 821 €

La première adjointe met aux voix le CFU 2025 après que le maire soit sorti, ne prenant pas part au vote.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

DELIBERATION 2026/04/03

Compléments et demandes formulées en séance

Une demande est faite pour avoir accès au tableau des amortissements et au tableau détaillé de l'état de la dette. Si le budget 2026 est à jour, il est demandé à Émilie de transmettre le tableau préparatoire au budget de La Morte 2026 sous forme de tableau Excel.

Affectation des résultats de l'exploitation de l'exercice

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	71 206.09 €
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	64 318.48 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	135 524.57 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	111 430.85 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-52 609.20 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	135 524.57 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002	135 524.57 €
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 6586) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

**Les membres du
Conseil Municipal
votent pour
à l'unanimité.**

**DELIBERATION
2026/04/04**



3.3. ETAT 1259 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il rappelle les taux des impôts directs locaux au titre de l'année 2026 votés par la délibération 2026/03/03 du 9 mars 2026.

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026							
I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026							
Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	888 987	44,90	117,83	908 600	407 961	44,90	407 961,40
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	36 458	35,37	151,28	34 300	12 132	35,37	12 131,91
Taxe d'habitation (TH)	1 067 418	17,38	50,88	1 074 000	186 661	17,38	186 661,20
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	606 754		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		606 754,51

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

DELIBERATION 2026/04/05

4. Compétence « gestion, exploitation des domaines de l'Alpe du Grand Serre »

4.1. Autorisation de signature d'une convention avec la commune de Villard Saint Christophe

Convention avec **Villard-Saint-Christophe** pour lancer la DSP.

Permet la rédaction du dossier avant la création potentielle d'un syndicat (prévu au 1er janvier 2027).

Autorisation donnée au Maire pour signer la convention avec **Jean-Marc Guignier, MAIRE DE VILLARD ST CHRISTOPHE**

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

DELIBERATION 2026/04/06

4.2. Autorisation sur le principe de recours à la DSP

Le point 4.2 est retiré et sera représenté lors du prochain conseil.

5. Validation du nombre des membres de la Commission des impôts directs

Validation du nombre de membres : tableau ci-dessous

12 titulaires

12 suppléants

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

DELIBERATION 2026/04/07



COMMISSAIRES TITULAIRES | COMMISSAIRES SUPPLEANTS

NOM	PRENOM	NOM	PRENOM
ANTONANZAS	Jean-Marie	BRET	Marie-Madeleine
MUTTE	Patricia	COINTE	Christophe
BATTISTEL	Marie-Noëlle	COLLAUD	Alain
BIGNOTTI	Francis	GUIGNIER	Julie
FAVIER	Pascale	GRONSFELD	Thierry
COURANT	Daniel	BOYER	Jean-François
HISSETTE	David	ABONNEL	Guy
GHAOUTI	Domitille	GUILLEMAIN	Hubert
PERRAUD	Sandrine	MASSON	Julien
MISTRAL	René	PALMARO	Nadine
MUTTE	Marcel	RAYMONDOS	Christine
PLANES	Daniel	VINCENT	Lionel

6. Transfert du droit de préemption urbain

La Communauté de communes de la Matheysine conserve la compétence sur les zones industrielles et professionnelles.

La commune récupère les zones U et AU.

Seule la zone camping-car reste préemptable par la Comcom.

En cas de vente, un bail emphytéotique permettra d'éviter la préemption.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

DELIBERATION 2026/04/08

7. Questions diverses

Demande d'un courrier à la Comcom pour obtenir la restitution des études effectuées notamment sur le Pumptrack

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10

Fait à La Morte, le 20 avril 2026

La Secrétaire de séance
Domitille GHAOUTI

Le Maire
Raymond MASLO